



27/12/2018

Toute l'équipe d'EUROGIP vous souhaite une très belle année 2019 !

Actu communautaire

► [Des travailleurs en bonne santé et des entreprises prospères : un guide pratique du bien-être au travail](#)

Publié par l'EU-OSHA, ce guide vise à aider les micro et petites entreprises à prévenir et gérer les deux principales causes de maladies liées au travail selon les déclarations des travailleurs européens : les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculosquelettiques (TMS) liés au travail.

Il décrit une approche en cinq étapes pour améliorer l'environnement de travail :

- Préparer : décider qui dirigera le processus, examiner les ressources disponibles, décider comment et quand tenir les travailleurs informés et impliqués, décider ce qui se passera et quand
- Évaluer les risques : identifier les facteurs de RPS et TMS, établir les priorités
- Planifier les activités : s'entendre sur les mesures à prendre pour éliminer ou réduire les risques, mettre en place un plan d'action
- Prendre des mesures : mettre en œuvre et suivre les actions décidées
- Évaluer si l'objectif fixé est atteint ou non, examiner l'ensemble du cycle d'évaluation des risques, de planification et de mise en œuvre des actions.

Pour obtenir de bons résultats, il faut commencer par engager le dialogue et instaurer la confiance. Ensuite, il s'agit de faire ce qui fonctionne spécifique pour l'entreprise, d'impliquer les travailleurs et, en tant que manager, apporter son soutien aux actions.

Bien que principalement destiné aux chefs d'entreprise et aux gérants, le guide revêt un intérêt pour les travailleurs et leurs représentants, ainsi que pour les professionnels de la sécurité et de la santé au travail car il fournit des explications simples et propose une sélection d'exercices pour une amélioration réelle et durable, au bénéfice de tous.

[Télécharger le guide](#) (en anglais)

► [Sinistralité et repérage des cancers professionnels dans neuf pays européens](#)

EUROGIP publie un nouveau rapport "Sinistralité et repérage des cancers professionnels dans neuf pays européens". Les données portent sur l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, la Suède, la Suisse.

Les cas (déclarations et reconnaissances) de cancers depuis 2005 sont relativement stables au Danemark, en Belgique, France, Italie et Suède, mais en augmentation en Autriche, Allemagne et Suisse. Pour cette dernière catégorie, les raisons sont diverses, comme l'inscription du cancer de la peau en Allemagne en 2015 sur la liste nationale des MP.

Dans tous les pays à l'exception de l'Allemagne, les cancers dus aux poussières d'amiante constituent l'écrasante majorité des cancers reconnus en 2016 comme maladie professionnelle (MP). Les mésothéliomes représentent ainsi plus de 30% des cancers professionnels au Danemark, 50% en Autriche et en Italie, 65% en Belgique et près de 90% en Suède.

Si l'on ramène le nombre de cas reconnus à la population assurée, l'Allemagne et la France arrivent de loin en tête : respectivement 15,1 et 11,39 pour 100 000 assurés. Le ratio le plus faible est enregistré en Suède : 0,5. Les cancers représentent Outre-Rhin 32% des MP reconnues. L'étude révèle aussi que le système de reconnaissance hors liste n'est pas le plus adapté pour les cancers.

La 2^e partie du rapport est consacrée aux programmes qui visent à détecter des cas de cancer à un stade précoce pour améliorer les chances de guérison et aux dispositifs qui aident les victimes à faire valoir leurs droits à une indemnisation au titre d'une maladie professionnelle. En la matière cela peut être le recoupement des déclarations de MP avec le Registre des cancers pour les mésothéliomes et les cancers des fosses nasales (Danemark), la recherche d'une éventuelle origine professionnelle des cancers du poumon en milieu hospitalier (Nord de l'Italie), ou encore le ciblage et l'accompagnement des victimes potentielles d'un cancer de la vessie par l'assurance AT/MP (France).

[Télécharger le rapport](#)

► [Une recommandation sur l'accès de tous les travailleurs à la protection sociale](#)

Début décembre, les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales sont parvenus à un accord politique unanime sur une proposition de recommandation du Conseil concernant l'accès à la protection sociale des travailleurs salariés et indépendants.

Une avancée pour quatre personnes sur dix selon la Commission qui occupent un emploi atypique ou indépendant et qui n'ont pas toujours une bonne couverture sociale.

La recommandation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Elle vise à permettre à tous les travailleurs y compris indépendants d'adhérer aux régimes de protection sociale ainsi qu'à favoriser une couverture adéquate et efficace. Elle s'applique à toutes les branches de la sécurité sociale : chômage, maladie et soins de santé, maternité et paternité, invalidité, prestations de vieillesse et de survivants, accidents du travail et maladies professionnelles.

Les recommandations sont non contraignantes. Cela facilite le processus d'adoption et respecte les compétences nationales et le fonctionnement des systèmes de sécurité sociale des États membres. Pour autant les progrès réalisés par ces derniers dans l'application de ces textes seront analysés dans le cadre du "Semestre européen", un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE.

[Recommandation](#)

► [Comprendre et agir pour éliminer les cancers professionnels](#)

L'ETUI publie un rapport qui rassemble les contributions de 28 experts (dont EUROGIP) sur ce thème. L'objectif est de faire le point sur l'état des connaissances, les nouvelles pratiques de prévention, l'évolution de la législation et la reconnaissance des cancers comme maladies professionnelles.

Dans l'Union européenne, 8% des cancers sont d'origine professionnelle. Plus de 100 000 décès par an sont attribuables à des cancers d'origine professionnelle. Tous ces cancers sont évitables en éliminant les risques dans les processus de production selon l'ETUI, qui considère que ce rapport vient à son heure dans le contexte de la révision de la directive européenne sur la protection des travailleurs exposés à des agents cancérigènes. Le livre contribue, par des recherches factuelles, aux débats visant à éliminer les risques de cancer au travail.

[Télécharger le rapport](#)

Actu normalisation

► [Décembre 2018 : quoi de neuf en normalisation SST ?](#)

EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité [Normalisation](#) en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

[Télécharger le "quoi de neuf en normalisation SST" de décembre 2018](#)

Pour en savoir plus sur tous ces sujets ou vous positionner si vous êtes intéressé, merci d'écrire à Saphia FORTASSI : fortassi@eurogip.fr

► [Brexit et normalisation : une période transitoire](#)

Pour garantir la stabilité du système européen de normalisation, assurer la sécurité juridique et la continuité technique et politique pour tous les experts participant à l'élaboration des normes européennes, le CEN et le CENELEC ont décidé, lors de leurs Assemblées générales du 23 novembre, d'appliquer une période de transition entre la date du Brexit (prévue le 29 mars 2019) et le 31 décembre 2020.

Cette décision a donc pour objectif de faire bénéficier BSI d'une dérogation aux critères en vigueur pour qu'il puisse conserver son statut de Membre jusqu'à fin 2020. Cela a plusieurs implications :

- BSI conservera l'ensemble de ses droits mais aussi de ses obligations : notamment droit de participer aux travaux et de voter sur les projets de norme et obligation de les reprendre dans la collection nationale en supprimant toutes les normes nationales contradictoires ;
- Le rôle des présidents, secrétaires, animateurs et parties prenantes britanniques impliqués dans les travaux n'est pas remis en cause.

La question des règles du vote pondéré pourrait nécessiter une clarification supplémentaire. En effet, lorsque suite à un vote formel pondéré, le projet final est désapprouvé, on procède systématiquement à un deuxième décompte des voix. Ce deuxième décompte exclut les pays qui ne sont pas membres de l'Espace économique européen, c'est-à-dire aujourd'hui la Suisse, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie. Si le projet de norme est adopté suite à ce second décompte, les pays exclus ayant voté négativement sont dispensés de l'obligation de la reprendre dans leur collection nationale. L'objet de cette règle n'est pas d'établir différentes catégories de membres (la distinction entre membre et non-membre de l'EEE n'apparaissant nulle part ailleurs dans les statuts ou les règles) mais bien de prendre en compte les spécificités de l'EEE où s'applique la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. A l'heure actuelle, la question de savoir si et quand le Royaume-Uni quittera l'EEE ne peut pas être établie avec certitude. Par conséquent, l'inclusion ou pas de BSI dans le deuxième décompte ne peut pas être tranchée, que ce soit en relation avec l'EEE ou par dérogation. Les réflexions qui s'ouvriront à partir de 2019 auront donc pour objectif de trouver le bon équilibre entre participation britannique et préservation des valeurs fondamentales du système européen de normalisation.

► [Inscrivez-vous à la 6e Conférence EUROSHNET sur la normalisation, les essais et la certification](#)

Les inscriptions pour cette conférence européenne sur le thème "Be smart, stay safe together - Innovative products and workplaces" qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Dresde (Allemagne) sont ouvertes.

La conférence est organisée dans le cadre du réseau EUROSHNET, un projet commun dans lequel EUROGIP et l'INRS sont parties prenantes pour la France.

Des exposés, ateliers et programmes interactifs donneront aux participants de la conférence 2019 l'occasion d'échanger sur leurs expériences et de dialoguer sur ce qu'ils attendent de produits et postes de travail innovants. Programme à paraître en fin d'année.

[Site de la conférence](#)

[S'inscrire à un tarif préférentiel](#)

Actu pays

► [ALLEMAGNE : possibilité de dépistage précoce des mésothéliomes, une première](#)

D'après les statistiques de l'assurance accident (DGUV), plus de la moitié des décès dus à des maladies professionnelles sont imputables à l'amiante. L'une des plus graves, le mésothéliome, n'a jusqu'à présent pu être traité que de façon très limitée car il n'est généralement découvert qu'à un stade avancé.

Or pour la première fois, une méthode de dépistage précoce des mésothéliomes a été validée. Elle s'appuie sur les résultats de l'analyse sanguine combinée des biomarqueurs spécifiques de cette maladie que sont la calrétinine et le mesothelin. "Dans certains groupes à risque élevé, près de 50 % des patients qui développent un mésothéliome peuvent être dépistés jusqu'à un an avant le diagnostic clinique avec seulement 2 % de faux positifs", explique le Dr. Johnen, chef du Centre de compétence en médecine moléculaire de l'Institut de l'Université de la Ruhr à Bochum (IPA).

Le Dr. Joachim Breuer, directeur général de la DGUV, ne cache pas son enthousiasme : "Les assurés suivis dans le cadre du programme de prévention qui présentent un risque accru de développer un mésothéliome pourront à l'avenir bénéficier d'un traitement précoce". Dans le cadre de ce programme, les travailleurs exposés à l'amiante sont conseillés, examinés et suivis personnellement à intervalles réguliers.

[En savoir plus](#)

► [AUTRICHE : l'AUVA poursuit ses activités](#)

En vertu d'une décision législative, l'AUVA annonce le 21 décembre que dans le cadre de la réforme du paysage de la sécurité sociale en Autriche il poursuivra ses activités en tant qu'institution intégrée d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP). L'organisme conserve ainsi ses prérogatives en matière de prévention, traitement et rééducation des victimes et versement des prestations. Anton Ofner, président de l'AUVA a déclaré : "2018 a été une année difficile pour nous. Je me réjouis de ce que, grâce au dialogue avec les décideurs politiques, nous ayons pu préciser que seule la poursuite de l'existence de l'AUVA et de ses quatre piliers pouvait garantir le plus haut niveau de protection contre les AT/MP pour tous les Autrichiens." L'AUVA assure quelque 320 000 entreprises et plus de 5 millions de personnes contre les conséquences économiques, sanitaires et sociales des AT/MP. Il finance presque entièrement ses missions grâce aux cotisations des entreprises. À noter que le taux de cotisation AT/MP - unique pour toutes les entreprises - passera en 2019 de 1,3% à 1,2%.

► [SUÈDE : une formation sur la SST en ligne pour le secteur du commerce](#)

Aujourd'hui, un demi-million de personnes travaillent dans le secteur du commerce. Une nouvelle version de la formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail (SST) en ligne "Votre lieu de travail dans le commerce" contribuera à leur offrir un environnement de travail plus sûr et agréable. Plus courte et illustrant davantage d'environnements, avec des questions et de bons exemples montrant comment résoudre différents problèmes, la formation est simple, accessible et amusante. Le contenu est adapté au lieu de travail : bureau, entrepôt ou magasin. Pour Fredrik Apelqvist, qui travaille aux ressources humaines chez Stadium Sweden, "le module présente un contenu facile à comprendre. Chaque bloc est assez long et contient un juste mélange de texte, d'animation et d'exercices interactifs. Il est facile de faire une pause et de reprendre l'entraînement quand vous le souhaitez".

La formation inclut des modules sur la charge de travail, le harcèlement et la communication, l'environnement physique ou l'ergonomie. D'une durée totale de trois heures, elle se termine par un test de connaissances sanctionné par un certificat attestant que la formation est achevée.

La formation a été développée par le Comité sur l'environnement de travail et la sécurité du Conseil du commerce qui associe employeurs et employés, sous la direction de Prevent.

[En savoir plus](#)

Agenda

► [Débats d'EUROGIP 2019 : "Santé-sécurité au travail : quels leviers en Europe pour une culture de prévention en entreprise ?", 21 mars 2019, Paris \(France\)](#)

► ["Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités", INRS-Perosh, 22-24 mai 2019, Paris \(France\)](#)

► 10e Conférence internationale sur la prévention des accidents du travail, 23-26 septembre 2019, Vienne (Autriche)

Vous pouvez recevoir la newsletter chaque mois en vous y [abonnant](#)
ou consulter à tout moment les informations publiées sur [Eurogip infos](#)
Eurogip infos est une publication d'Eurogip. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978,
vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer,
adressez-vous à Eurogip - 51 avenue des Gobelins - 75013 Paris ou écrivez à eurogip@eurogip.fr